

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Public

Salariés des entreprises, organismes ou toute autre institution souhaitant adopter cette formation. Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Contenu

- Le cadre juridique de son intervention
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir
- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - Prévenir l'accident de travail,
 - Informer sa hiérarchie.

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Etudes de cas.
- Mise en situations.
- MATERIEL : 3 mannequins, Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), valise INRS, Plan d'intervention INRS, vidéo projecteur.

Durée

14 heures pour un groupe de 10 personnes. Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois.

Formations assurées par un formateur certifié et intervenant pour un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

Public

Tous les Sauveteurs Secouristes du Travail.

Pré requis

- Les participants doivent être titulaires du certificat de « SST ».
- Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif

- Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le référentiel national.

Contenu

Reprise des 8 compétences du SST

- Le cadre juridique de son intervention
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
protéger,
examiner,
faire alerter,
secourir
- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
Prévenir l'accident de travail,
Informers sa hiérarchie.
- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.
 - Adaptation de la formation aux modifications du programme, aux risques de l'entreprise ou de l'établissement.

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations d'accident du travail simulé.

Durée

7 heures pour un groupe de 10 participants. Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires. Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Formations assurées par un formateur certifié et intervenant pour un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.